



La voix de la mairesse

Chères Entrelacoises, chers Entrelacois,

Je suis heureuse de vous présenter cette édition de fin d'année et le bilan des activités réalisées au courant de l'année 2023. Cette année, la Municipalité d'Entrelacs s'est dotée d'une nouvelle mission, soit de gérer de façon optimale les services destinés à assurer la sécurité et la qualité de vie de TOUS les citoyens, à favoriser le sentiment d'appartenance et à protéger leur environnement, leur culture et leur patrimoine. Elle souhaite offrir un développement harmonieux et durable. Elle place les besoins des citoyens en tête des préoccupations de tous les employés municipaux et de tous les membres du conseil.

C'est en ayant cette mission en tête que les employés et le conseil travaillent pour vous. La communication étant la pierre angulaire de toutes bonnes relations, je vous invite à poser des questions et à assister aux assemblées publiques. En route vers le budget et les investissements 2024. Le nouveau budget vous sera présenté et adopté en assemblée extraordinaire, le 18 décembre prochain à 19 h. Malgré la hausse significative des coûts d'opération occasionnée par la tendance inflationniste, nous souhaitons maintenir des investissements dans nos infrastructures et vous offrir des services de qualité. Je profite de ce bulletin pour souligner et remercier chaleureusement l'équipe municipale, les bénévoles et les entrepreneurs contractuels, pour leur dévouement et leur implication au sein de notre belle municipalité.

Permettez-moi de vous souhaiter, au nom de votre conseil municipal ainsi que de tous nos employés une période des fêtes pleine de joie, d'amour et de repos.



Sophie Galarneau,
Mairesse

mairese@entrelacs.com
450 228-2529
poste 7208

Congés fériés

Le bureau municipal sera fermé durant la période des fêtes, du 22 décembre à midi au 5 janvier 2024 inclusivement.

ASSEMBLÉES DE CONSEIL

Les prochaines séances du conseil :

- 20 novembre à 20 h ;
- 18 décembre à 19 h ;
(budget)
- 18 décembre à 20 h.

Les séances auront lieu à la salle du conseil.



Consultez les procès-verbaux disponibles en ligne sur notre site Internet pour connaître les derniers faits saillants :

<https://bit.ly/3WkSAbF>



À la Une

LE BILAN DE FIN D'ANNÉE 2023 EN BREF

L'année 2023 est soulignée par l'arrivée de notre nouvelle mairesse, Sophie Galarneau. Une nouvelle vision, une nouvelle énergie que plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion de connaître en plus d'échanger avec elle lors de café-causerie le dimanche matin.

Durant l'année, quatre personnes ont joint l'équipe de la Municipalité, soit Holly Crandall, directrice générale adjointe, Carole Monette élue conseillère municipale, Jean-Marc Pépin nommé responsable des travaux publics et Nathalie Parent, inspectrice à l'urbanisme.

Le 1^{er} mai, les pluies abondantes tombent sur Entrelacs. La montée subite des eaux de la rivière Jean-Venne inonde le village et entraîne l'ouverture des passages au

barrage pour permettre l'évacuation de l'eau. Plusieurs citoyens, employés, pompiers, entrepreneurs, conseillers étaient à l'œuvre pour aider. Merci à tous!

Suite à l'acquisition de l'église et du presbytère, la Municipalité a organisé une rencontre citoyenne en vue d'orienter leurs nouvelles vocations.

Un nouveau projet de règlement a été adopté en vue de mieux encadrer la location à court terme qui est en forte hausse sur le territoire.

Du côté des loisirs, une nouvelle programmation a vu le jour ainsi qu'un nouveau mode de paiement en ligne. De plus, trois nouveaux terrains de pickleball ont été aménagés sur la patinoire extérieure.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

AVIS IMPORTANT

CERTIFICAT D'OCCUPATION

Le Règlement des permis et certificats numéro 00-429 a été amendé par l'ajout d'un chapitre sur les certificats d'occupation. Cet ajout fait en sorte que toute personne physique ou morale qui exerce ou qui désire exercer un usage commercial, industriel ou communautaire, un usage complémentaire à l'habitation ou une garderie en milieu familial dans les limites du territoire de la Municipalité doit se procurer un certificat d'occupation.

Pour ceux qui exercent déjà ce type d'usage, nous vous avisons que vous devez obtenir votre certificat d'occupation dans un délai de 12 mois suite à l'entrée en vigueur de ce règlement, soit au plus tard le 26 mai 2024. Pour ce faire, vous pouvez compléter le formulaire qui est disponible sur notre site Internet (<https://www.entrelacs.com/publication/demandes-de-permis>) ou venir en chercher une copie papier à l'hôtel de ville.

Pour connaître les conditions de délivrance d'un certificat d'occupation, nous vous invitons à consulter le chapitre 9 du Règlement des permis et certificats numéro 00-429 qui est disponible sur notre site Internet.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au 450 228-2529, poste 7232.



INFORMATION SUR LES PERMIS

Le Service de l'urbanisme est fin prêt à répondre à vos questionnements et délivrer vos permis dans un plus court délai.

La majorité des projets de construction nécessitent un certificat d'autorisation (permis). Il est important de bien planifier vos projets afin de vous assurer qu'ils respectent vos objectifs ainsi que les règlements applicables. N'hésitez pas à vous informer auprès du Service de l'urbanisme et/ou directement sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, nous vous encourageons à planifier les dates de travaux avec des entrepreneurs après l'émission des permis.

Les principaux règlements en urbanisme sont :

- Règlement de zonage 00-426
- Règlement de construction 00-428
- Règlement des permis et certificats 00-429
- Règlement sur les usages conditionnels 2023-535
- Règlement de lotissement 00-427



INFO BACS

Une limite d'un (1) bac par adresse est permise (1 bac brun, 1 bac bleu et 1 bac noir).

Il est important de mettre vos bacs en bordure de la rue seulement la veille de la collecte et de les retirer du bord de rue le jour même de la collecte.

Compo Recycle reçoit, gratuitement, vos surplus de recyclables et de compostables de même que vos encombrants domestiques. Vous n'avez qu'à aller les porter directement chez Compo Recycle au 225 rue du Progrès à Chertsey.

Votre nouvelle construction est terminée et vous désirez recevoir vos bacs?

Votre bac est brisé?

Vous avez des encombrants à faire ramasser?

Contactez Compo Recycle au 1 888-482-6676 ou par courriel à info@comporecycle.com

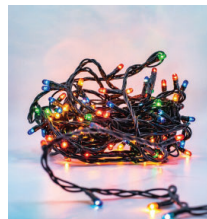


Services des incendies

LE TEMPS DES FÊTES

À l'extérieur, dégagez les balcons, les entrées et les trottoirs pour éviter que les voies d'évacuation soient glacées ou que les portes soient impossibles à ouvrir. À l'intérieur, dégagez les escaliers et rangez les objets, les bottes, les boîtes, etc., afin de ne pas bloquer l'accès. Pour un Noël sécuritaire, avec l'objectif de passer une période des fêtes en toute sécurité, décorez votre domicile en tenant compte des éléments suivants :

- Utilisez des rallonges électriques appropriées à vos besoins. À titre d'exemple, il existe des modèles pour l'intérieur qui ne conviennent pas pour l'extérieur;
- Assurez-vous que les rallonges ne présentent pas de défaut compromettant leur intégrité électrique;
- Installez votre sapin loin des sources de chaleur (plinthe électrique, foyer, etc.);
- Choisissez des décorations certifiées par les organismes reconnus (CSA, ULC);
- Ne surchargez pas vos circuits électriques;
- Si vous devez utiliser une échelle pour les installations extérieures, portez attention aux fils électriques desservant votre propriété.



Communications

PLUSIEURS OPTIONS POUR VOUS



En plus du bulletin municipal, nous avons d'autres moyens de diffuser l'information municipale. Nous nous efforçons de toujours mettre notre site Internet à jour afin que l'information soit disponible.

Nous mettons à votre disposition un système d'alertes municipales auquel vous pouvez vous inscrire et personnaliser vos choix ; déneigement, plan d'eau, loisirs et événements, vie démocratique...etc. Il suffit de vous rendre au : <https://www.entrelacs.com/utilisateur/connexion> et de vous créer un compte.

Pour les personnes connectées sur les réseaux sociaux, vous pouvez nous suivre via notre page Facebook et Instagram.

Stationnement d'hiver

1^{ER} NOVEMBRE AU 15 AVRIL



Interdiction de stationnement sur un chemin public et dans tous les stationnements publics entre 23 h et 7 h, du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année.

* OFFRE D'EMPLOI *

POSTE DE JOURNALIER, CHAUFFEUR, OPÉRATEUR RÉGULIER, TEMPS PLEIN : <https://bit.ly/3S18aKn>
Contactez Holly Crandall 450 228-2529 poste 7215

Voirie

ACCUEIL D'UN RESPONSABLE DE LA VOIRIE

Dans un souci d'organisation et de planification des opérations de déneigement et des travaux d'entretien et de réparation des réseaux et infrastructures de la municipalité, nous sommes heureux d'accueillir parmi nous M. Jean-Marc Pépin, à titre de responsable de la voirie et des travaux publics.

Nous sommes certains que M. Pépin sera un atout pour la municipalité, autant pour les citoyens que pour les employés.

Bienvenue M. Pépin!

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

En tant que citoyen, vous avez la possibilité de disposer de vos résidus domestiques dangereux au garage municipal, les vendredis entre 13 h et 16 h. N'oubliez pas que ces produits sont toxiques et dangereux et seront



manipuler par des employés. Assurez vous qu'un employé soit présent lors du dépôt de ceux-ci afin que toutes les mesures nécessaires soient prises.

ATTENTION! Le point de dépôt sera fermé à compter du 24 novembre 2023, puisque la collecte est suspendue durant l'hiver par la MRC. Nous planifions présentement une stratégie afin de permettre au gens de déposer leurs RDD une fois par mois durant l'hiver. Restez à l'affût!

DÉNEIGEMENT - NUISANCE

On ne peut pas l'éviter, l'hiver et la neige ne tarderont pas à se pointer le bout du nez. Nous vous rappelons l'importance de mettre votre bac en bordure de rue la veille de la collecte et de le retirer par la suite, pour éviter des bris de bacs et des rues mal déneigées. Aussi, il est important de ne pas pousser la neige de votre entrée dans la rue. C'est une question de sécurité!



Sécurité du citoyen

LUMIÈRES DE RUE

Les journées raccourcissent et la noirceur est de plus en plus présente. Certaines lumières sont défectueuses sur le territoire. Nous vous demandons de bien vouloir nous les signaler en nous fournissant l'adresse où elle est située et/ou le numéro du poteau, correspondant à une plaque grise métallique de la Municipalité. Nous nous occuperons de les faire réparer dans les meilleurs délais.



Nouvelles de l'association du lac des Îles



L'été 2023 est derrière nous et les administrateurs de l'ADLIE planifient déjà pour l'été 2024. Trois axes guideront nos activités : la préservation de l'environnement, les services aux membres et les activités sociales et de voisinage. Nos cerveaux sont en ébullition pour vous concocter une saison stimulante et enrichissante.

Nous envisageons la création de comités de membres intéressés à participer à la planification ou à la réalisation de projets. Si vous avez un intérêt ou une expertise à partager, contactez-nous (info@adlie.ca). Plus nous serons nombreux à être impliqués dans la protection de notre beau lac, plus il restera en santé!

Pour devenir membre ou pour en savoir plus sur l'ADLIE, consultez le site web: Accueil (yapla.com). Nous sommes aussi présents sur Facebook.

L'ADLIE vous remercie de votre soutien afin de préserver la beauté et la qualité du lac des Îles.

Communauté chrétienne St-Émile, Entrelacs

CONCERT DE NOËL

À l'église d'Entrelacs, dimanche le 17 décembre, à 14 h, la chorale paroissiale vous offrira un magnifique concert de Noël, sur le thème de *Chantons Noël*.

HORAIRE DES MESSES DE NOËL

Entrelacs : dimanche 24 décembre, à 17 h

N.-D.-de-la-Merci : dimanche, 24 décembre à 21 h

Chertsey : dimanche 24 décembre, à minuit et le matin de Noël, à 10 h.



L'association pour la protection du lac Pauzé



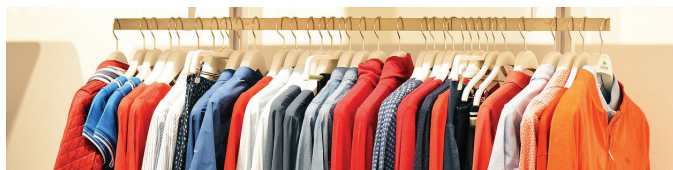
Le 12 août dernier se tenait notre assemblée générale annuelle, plusieurs membres étaient présents et ont renouvelé leur abonnement annuel. Merci. Le nouveau CA de l'APLP est composé de 9 membres : Pierre Desrochers, Louis-Philippe Bourgeois, Louis Taillefer, Marie Lévesque, Michel Breault, Louise Olivier (trésorière), Normand Sauvé (vice-président), Francine Veillette Plante (secrétaire) et Simon Carignan (président). Nous remercions Richard Gamache et Caroline Letellier pour le temps et l'énergie consacrés au CA. L'APLP a organisé sa première campagne « Je vide ma fosse » avec M. Vide-Tout le 5 octobre. Les membres de l'APLP peuvent maintenant profiter d'un rabais jusqu'à 30 \$ pour la vidange de leur fosse septique. Abonnez vous!

Groupe Populaire

LE BAZAR DU GROUPE POPULAIRE D'ENTRELACS EST LÀ POUR VOUS!



Vous êtes nouveaux résidents, villégiateurs, résidents permanents ou en visite à Entrelacs? Venez voir nos nouveautés régulièrement! Trouvez ce « petit quelque chose » qui vous manque et évitez de devoir prendre la route! En achetant au BAZAR, vous encouragez une économie locale, participez au déploiement de notre offre de service et vous préservez l'environnement en achetant usagé! C'est un rendez-vous : vendredi et samedi de 9 h à 12 h. Vente à 50 % les 1^{ers} weekend du mois.



Boîtes alimentaires et livraison : inscription en tout temps, service offert plus largement; disponible pour les personnes qui ne peuvent plus conduire, dont la situation financière a changé, en perte d'autonomie et difficulté à faire ses courses, etc. Prenez rendez-vous au 450 228-4100. Dîner Entre-Voisins! Tous les 1^{ers} mercredis du mois, venez déguster un repas chaud, servi aux tables! Coût : 10 \$ **Réservation au 450 228-4100**